

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240070-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240070 Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service: Population

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric

PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-

Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS: Laurence ROUAN a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

Marie-Lise POTRONa donné délégation àMarie-Hélène SCOTTIMarie-Claude ANDRIEUXa donné délégation àChristian BORDENAVEJoaquina WEINBERGa donné délégation àChristophe DAVID-BORDIERStéphane FRADINa donné délégation àMichaël DESTOMBES

Farida MOUHOUBI a donné délégation à Gérald TRAPY
Joëlle ISUS a donné délégation à Alaîn BANQUET

Fatiha BANCAL a donné délégation à Marion SOK CHAMBERON

Jacqueline SIMONNETa donné délégation àHélène LEHMANNChristine FRANÇOISa donné délégation àFabien RUETJulie TEJERIZOa donné délégation àCatherine TAVEAU

ABSENTS: Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - OGF - ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4;

VU la délibération n°D2010117 du conseil municipal en date du 23 septembre 2010 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la Société Crématiste Bergeracoise, à compter du 30 décembre 2010, pour une durée de 25 ans :

VU la délibération n°D20180058 du conseil municipal en date du 14 juin 2018, autorisant la signature de l'avenant n°1 transférant les droits et obligations de la délégation de service public de gestion du crématorium à la société OGF;

VU le rapport transmis par OGF le 30 mai 2024 aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant le crématorium pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT qu'à sa lecture, a pu être constaté un maintien de l'activité du crématorium, à savoir 980 crémations en 2023, 1 051 crémations en 2022 contre 549 en 2021 dû à l'arrêt du crématorium de fin janvier à mi-juillet 2021 pour le remplacement de l'appareil de crémation et de filtration ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240070-DE CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires 2023 a augmenté pour s'établir à 722 530 euros et que le résultat net s'est établi à 238 436 euros ;

CONSIDÉRANT la hausse des tarifs de 20 % due à l'inflation ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium (OGF), pour l'année 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

3 0 SEP. 2024 Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

d'une durée de deux mois conformément aux et de l'affichage en date du 3 0 SEP. 2024 indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

Mhathan PRIOLEAUD